OPINION

DE M. LE V^TE. DE MIRABEAU,

Sur la Motion de M. DE *Volney, relative à une nouvelle convocation.*

Il doit paroître bien étonnant, Meſſieurs, qu'une Motion qui a été ſaiſie hier avec un enthouſiaſme rare, ſans qu'il ſe ſoit élevé une ſeule réclamation, ne trouve aujourd'hui que des contradicteurs, quand il s'agit d'établir ſa priorité.

L'approbation unanime qu'elle a obtenue, *quant au fond*, a prouvé, ce me ſemble, deux choſes: la première, que nous voulons tous le bien, quoique par des routes différentes; la ſeconde, que nous croyons qu'il eſt impoſſible de l'opérer par la diverſité de nos opinions & de nos moyens. Si cette conviction eſt entière en nous, nous ne devons pas balancer à donner la priorité à la Motion de M. de Volney ſur toute autre; car le ſeul argument qu'on

ait cherché à faire valoir, en faveur des autres discussions, a été que nous devions nous occuper d'abord du bonheur & du repos de tous, avant de songer à nos intérêts particuliers; & j'avoue que je ne connois rien qui puisse y contribuer davantage qu'une nouvelle convocation, dont le résultat sera, sans doute, comme l'a dit M. de Volney, qu'il n'y aura que fort peu de membres des classes privilégiées dans l'Assemblée Nationale, mais dont nous tirerons un avantage bien réel; la probabilité de voir remplacer les Orateurs par des Propriétaires, & les Philosophes par des Citoyens. Un dernier avantage, non moins inappréciable, que nous offrira cette nouvelle convocation, est celui de remplir l'objet si sagement exposé par M. l'Abbé Sieyes, dans sa *Déclaration des droits de l'homme*, de faire ratifier ou perfectionner, par nos Commettans, ce que nous avons cru devoir faire pour leur bonheur. Plus instruits aujourd'hui que nous-mêmes de l'utilité de nos Arrêtés du 4 Août & jours subséquens, ils seront bien plus en état de faire les Lois, qui doivent en être la suite & le développement.

Les institutions humaines ne se perfectionnent qne par le temps & l'expérience. Une troisième convocation sera certainement encore plus parfaite:

cette Aſſemblée ſera ſans doute un jour digne d'être comparée aux plus auguſtes Aſſemblées politiques du monde ; & nous jouirons, ſans envie, car nous aurons par-devers nous la gloire d'avoir frayé la route, lorſqu'elle étoit cruellement épineuſe.

Toutes ces conſidérations, Meſſieurs, me portent à appuyer la Motion de M. de Volney (quant au fond), & de demander qu'elle obtienne la priorité ſur toute autre, vu ſon importance.

Je deſire ſeulement qu'on admette deux amendemens, auquel l'Auteur de la Motion m'a paru lui-même acquieſcer : le premier, *que nul Membre de l'Aſſemblée actuellement exiſtante ne puiſſe être réélu pour cette fois.* Je ne chercherai point à développer les avantages de ce premier amendement ; ils ſont renfermés, je crois, dans ces mots, *ce ne ſeront pas les mêmes.* Il eſt un ſecond amendement que je crois au moins auſſi néceſſaire : c'eſt *qu'aucun des Membres de l'Aſſemblée, quelque voiſins qu'ils ſoient du lieu des Elections, ne pourra s'y préſenter, ou du moins y diſcuter ni voter, étant cenſé ſiéger toujours à l'Aſſemblée Nationale.* Il me ſemble d'ailleurs que c'eſt l'eſprit de la Motion de M. de Volney, & notre déciſion,

sur cet objet, nous fera d'autant plus d'honneur, que nous nous serons rendus justice (1).

(1) Le mode de discussion adopté par l'Assemblée ne m'a pas permis de répondre à un Opinant, qui a combattu mon opinion avec une éloquence qui lui est naturelle, & qui eût pu le dispenser de me faire dire plus que je n'avois dit.

A VERSAILLES, chez BAUDOUIN, Imprimeur de l'ASSEMBLÉE NATIONALE, Avenue de Paris, n°. 62.